

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 Octobre 2011

Révision du P.L.U : choix du cabinet

Le Conseil Municipal décide de confier l'étude de la révision du Plan Local d'Urbanisme au cabinet A & T Ouest de LANNION moyennant un forfait total de rémunération de 41 262.00 TTC décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 36 478 € TTC
- Tranche conditionnelle : 4 784 € TTC

Le délai imparti au cabinet pour remettre le projet de Plan Local d'Urbanisme prêt à être arrêté par le Conseil Municipal est fixé à compter de la notification du marché à :

- Tranche ferme : 24 mois
- Tranche conditionnelle : 2 mois

Aménagement du bourg : convention avec le Conseil Général pour l'occupation du domaine public départemental

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, la route départementale N°8 est concernée. A cet effet, il convient de prévoir la signature d'une convention d'occupation du domaine public et de la réalisation par la Commune de travaux sur mandat pour le compte du Département des Côtes d'Armor. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Aménagement du bourg : désignation d'un coordinateur S.P.S.

Le Conseil Municipal confie cette mission S.P.S. à Ouest Coordination pour un montant TTC de 1 136.20 €.

Aménagement du secteur de Koz Kastell : Approbation de l'Avant Projet Maitrise d'œuvre

L'étude confiée à Horizons Paysage et Aménagements de la zone de Koz Kastell a abouti à un avant projet (AVP) pour l'aménagement de la future zone en prolongement direct du centre bourg.

La tranche 1

Sur une parcelle d'environ 12 120 m², le projet se décompose en 9 lots en accession libre d'une surface de 503 à 615 m², soit une moyenne de 559 m² et de 1 îlot destiné à des logements groupés sur une surface de 1 052 m².

Le découpage parcellaire des lots libres s'organise autour d'une placette pour former un hameau. L'orientation majoritairement Nord/Sud mais en partie Est Ouest favorise une variété d'implantation possible des constructions pour favoriser les apports solaires passifs.

L'accès se fera par la rue du Tumulus au Nord.

L'enveloppe financière affectée aux travaux sous maîtrise d'ouvrage communale de la première tranche est estimée à 394 000 € H.T.

La tranche 2

Sur une parcelle d'environ 25 300 m², le projet se compose de 17 lots en accession à la propriété d'une surface comprise entre 349 et 893 m², soit une surface moyenne d'environ 896 m². L'accès se fera par la rue de Koz Kastell et la rue du Tumulus au Nord. La voie structurante Nord/Sud aura une largeur réduite afin de réduire la vitesse des véhicules mais demeure à double sens. Les voies de desserte internes seront étroites et desserviront les placettes. Sur ces secteurs, le bâti sera organisé de manière plus libre pour s'insérer dans la végétation.

L'enveloppe financière affectée aux travaux sous maîtrise d'ouvrage communale est estimée à 504 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'avant projet tel qu'il est présenté par le cabinet Horizons Paysage et valide l'enveloppe financière de 394 000 € + 504 000 € = 898 000 H.T. Il autorise le maire à lancer la procédure en vue d'attribuer un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces 2 lotissements. Cette mission débutera à la phase « projet » (PRO) sur la base de l'avant-projet validé.

Prise en charge du déficit 2010 su service de portage des repas du SAMAD

Au cours de l'année 2010, le service de portage de repas à domicile du SAMAD de Bourbriac a enregistré la livraison de 6 952 repas et le déficit de ce service subsiste et s'élève à 15 441 €. Le Conseil d'Administration du SAMAD souhaite une prise en charge de ce déficit par les communes au prorata du nombre de repas livrés dans leurs communes et la participation demandée à la Commune de BOUBRIAC s'élève à 7 365.13 €. Le Conseil Municipal accepte la participation demandée.

Acquisition de matériel informatique

Le remplacement d'un poste informatique à la mairie s'avère indispensable. Le Conseil Municipal confie la fourniture et l'installation d'un poste informatique à Qualité Informatique de GUINGAMP conformément au devis présenté qui s'élève à 440.89 € H.T soit 527.30 € et décide de solliciter la société JVS pour la réinstallation des logiciels JVS sur le poste.

Acquisition de poteaux mobiles pour le Badminton

Les poteaux de badminton qui servaient dans la salle de sports ont été retirés car ils ne répondent plus aux normes de sécurité imposées et de plus abîment le sol de la salle et trois sociétés ont remis une offre de prix. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir trois paires de poteaux de badminton auprès de la CAMIF conformément au devis arrêté à la somme de 813.72 €TTC.

Avis sur installation classée GAEC de LAVAQUER

Le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique se déroule du 21 septembre au 22 Octobre 2011, en mairie, sur la demande présentée au titre de l'installation classée e GAEC de LAVAQUER (sise et exploitée sur la commune au lieu dit « Lavaquer » en vue de la restructuration interne d'un élevage avicole déclaré de 25 500 animaux équivalents (poulets de chair) pour, après projet 43 614 animaux équivalents (poulets lourds) suite à l'arrêt de l'atelier allaitant, l'agrandissement de 650 m² de poulailler existant pour une surface total de 1850 m² ainsi que la mise à jour du plan d'épandage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande d'autorisation pré citée.

Convention Bibliothèque / Ecole Saint Joseph de PLESIDY .

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'école Saint Joseph de PLESIDY pour le prêt de livres moyennant la somme de 50 € pour la période de Novembre 2011 à Juillet 2011.

Avenant Salle des forges

Dans la cadre des travaux d'extension de la salle des forges , des travaux supplémentaires non prévus au marché s'avèrent nécessaires. L'entreprise CARN, titulaire du marché « Isolation, Plâtrerie, cloisons sèches » a estimé les travaux à 500 € H.T. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux.

Renouvellement contrat Qualité Informatique pour les matériels informatiques et réseaux des sites communaux (Mairie, écoles, Médiathèque)

Le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat d'assistance technique pour les matériels informatiques et réseaux des différents sites communaux (Mairie, Médiathèque, écoles) avec la société Qualité Informatique, Agence de GUINGAMP. Le Conseil Municipal : décide de renouveler le dit contrat avec la société Qualité Informatique de Guingamp selon les conditions suivantes :

Tarif horaire d'intervention 76 € H.T

Montant forfaitaire annuel : 500 € H.T.

**** ** ***